

**Convocation** du 26 juin 2024 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 04 juillet 2024.

### **SEANCE ORDINAIRE DU 04 Juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, réuni dans le lieu habituel de ses séances,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, BISSONNET Michaël, BOURGEOIS Nathalie, ~~PLAT Sébastien~~, ~~PROCHASSON Marine~~, CUNIN Quentin, ~~PROCHASSON Benoit~~, SONVEAU Guillaume, ~~VENON Matthieu~~.

**Absents excusés** : Sébastien PLAT donne procuration à Nathalie BOURGEOIS, Benoit PROCHASSON donne procuration à Magali GOISET, Marine PROCHASSON, Matthieu VENON

### **Ordre du jour**

1. Classement de la commune en FRR (France Ruralités Revitalisation) - Exonérations fiscales pour les entreprises
2. Mise en place d'un éclairage d'évacuation aux vestiaires sportifs
3. Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg- consultation des entreprises
4. Questions diverses

**Mme le Maire constate que le quorum est atteint.**

**Mme Nathalie BOURGEOIS est nommée secrétaire de séance.**

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subventions (fonds de concours CCCFG) pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg.
- Création d'une nouvelle commission

Le conseil municipal valide ces ajouts à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après différentes informations, il n'y a pas lieu de délibérer sur le premier sujet « Classement de la commune en FRR (France Ruralités Revitalisation) - Exonérations fiscales pour les entreprises » car la commune est toujours classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et non en FRR.

Approbation du compte rendu du Conseil du 04 avril 2024.

### **20-2024- Mise en place d'un éclairage d'évacuation aux vestiaires sportifs**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux vérifications réglementaires des bâtiments recevant du public, effectuées par la société Qualiconsult, il est noté sur le rapport qu'aux vestiaires sportifs l'éclairage d'évacuation est inexistant et qu'il est nécessaire d'en mettre un pour répondre aux normes électriques.

Les vestiaires sont utilisés par des clubs sportifs pour les entraînements et afin d'en assurer l'homologation, il y a lieu d'effectuer la mise en place d'un éclairage d'évacuation.

Trois devis ont été sollicités auprès des entreprises SAS HAMEL pour un montant de 821,95 € HT, DESIGN'ELEC pour un montant de 805,44 € HT et LC ELECTRICITE pour un montant de 672,30 € HT.

*M. Michaël BISSONNET, conseiller municipal et gérant de l'entreprise DESIGN'ELEC est invité à quitter la salle le temps du débat et ne prend pas part au vote.*

Après concertation, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents :

1. Valide le devis de l'entreprise DESIGN'ELEC pour un montant de 805,44 € ht. En effet, cette entreprise offre un meilleur rapport qualité – prix en fonction de la prestation demandée et prévoit un tableau électrique supplémentaire pour répondre aux normes électriques. Aussi, les travaux pourront être réalisés à la fin du mois de juillet pour l'accueil, à la rentrée, des clubs sportifs.
2. Charge Mme le Maire de procéder à la signature des documents rattachés à ce dossier.

### **21-2024- Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg – Consultation des entreprises**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux demandes de subventions effectuées auprès de l'Etat, du Département et de la région, pour financer la tranche ferme des travaux soit 319 435,05 € HT, nous avons reçu les attributions de subventions.

La demande de subvention déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), était de 50 % du montant des travaux, hors arrêts de bus, soit 150 355,62 €. Une subvention de 120 285 € a été accordée à la commune, soit 40 % du montant des travaux. En ce qui concerne le Département, notre demande était de 30 % soit 90 213,37 €. La subvention a été accordée en totalité.

Pour la réalisation des arrêts de bus, nous avons sollicité une demande de subvention auprès de la région à hauteur de 70 % soit 13 106,66 € et la subvention a été accordée en totalité.

Madame le Maire propose aussi de demander une subvention au titre des fonds de concours 2025 auprès de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour abaisser le reste à charge de la commune.

Madame le Maire a demandé une analyse financière auprès de notre conseillère aux décideurs locaux afin d'évaluer la nécessité de demandes de prêts.

Dans la continuité du projet, les maîtres d'œuvres, Troisième Paysage et Terr&Am, nous ont adressé les dossiers de consultation des entreprises et viendront les présenter prochainement au conseil municipal.

Après l'attribution des subventions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le lancement de la consultation des entreprises pour réaliser les travaux
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter les banques pour l'obtention d'un prêt si nécessaire
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**22-2024- Demande de subventions au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg**

Suite aux notifications d'attribution de subventions de l'Etat au titre de la DETR (40 %) et du Département (30%) pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg, Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter les Fonds de concours de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'année 2025, pour un montant de 20 000 €, soit 6.651 % du montant total des travaux.

Les travaux concernent la tranche ferme, à savoir les travaux d'aménagement de sécurité sur la route départementale 961 et de 2 carrefours pour un montant total qui s'élève à 300 711.25 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le plan de financement proposé :**

| DEPENSES  | Montant H.T.        | Montant T.T.C.      | RECETTES                          | Montant H.T.        |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Aménagement de sécurité sur RD 961 et de 2 carrefours | <b>300 711,25 €</b> | <b>360 853,50 €</b> | D.E.T.R. 40 %                     | <b>120 285,00 €</b> |
|   |                     |                     | Département 30 %                  | <b>90 213,00 €</b>  |
|   |                     |                     | Fonds de Concours (CCCFG) 6,651 % | <b>20 000,00 €</b>  |
|   |                     |                     | Autofinancement 23,35 %           | <b>70 213,25 €</b>  |
| <b>TOTAL DU PROJET</b>                                | <b>300 711,25 €</b> | <b>360 853,50 €</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>300 711,25 €</b> |

- **Sollicite une aide** de 20 000,00 € **au titre des Fonds de Concours** de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'année 2025, correspondant à 6,65 % du montant du projet.
- **Charge** Madame le Maire de toutes les formalités liées à ce dossier.

**23-2024- Création d'une nouvelle commission**

Suite à des remarques de la part d'habitants de la commune, Madame le Maire propose la création d'une nouvelle commission : **fleurissement – cadre de vie**.

L'objectif de cette commission est la mise en place sur la commune d'une politique favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement paysager, l'aménagement et l'entretien des espaces publics et la propreté des rues.

Cette commission sera en charge de la gestion du plan de fleurissement des différents massifs, de l'organisation du concours des maisons fleuries et de la manifestation « commune propre », de la réflexion sur une démarche de fleurissement participatif, de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'incitation auprès des habitants pour l'entretien de la voie publique aux abords

de leurs maisons, et de la relance de l'opération « un enfant, un arbre ».

Elle aura pour missions de veiller à la propreté de la commune, d'entretenir les espaces verts dans le respect de l'environnement, de rendre notre commune plus agréable et de l'embellir.

Madame le Maire rappelle que le rôle de cette commission est d'améliorer le cadre de vie des habitants, elle proposera des aménagements que ce soit sur les voies ou sur les bâtiments publics. La réalisation de ces actions sera soumise au conseil municipal.

Cette nouvelle commission sera menée par Claire FAUCONNIER, en vice-présidente et Madame le Maire, en présidente.

Les Membres de cette nouvelle commission sont :

Marie-Claire FAYARD, Michel BOURGEOIS, Michaël BISSONNET, Nathalie BOURGEOIS, Quentin CUNIN, Guillaume SONVEAU.

### **Questions et informations diverses**

Mme le Maire apporte des informations sur les Energies Renouvelables, à savoir que 7 communes ont validé des zones pour l'éolien, et beaucoup de communes ont accepté le photovoltaïque.

Elle confirme que les logements de France Loire, Route de La Cour, seront disponibles à la location en février 2025.

Mme le Maire informe l'assemblée de l'obtention de la subvention de 50 % au titre des fonds de concours de la CCCFG pour l'acquisition des gabions au stade municipal.

Le 18 septembre de 17 h à 20 h, aura lieu le forum participatif à Chailly sur le projet agrivoltaïque sur les communes de Chailly et Thimory

Fin de séance : 23 H 00

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 3 octobre 2024 à 20H**

**Séance close.**

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.